



AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de : PARIS AUSTERLITZ - 75013

La convention d'occupation signée le 28/05/2021 entre SNCF Gares & Connexions et la SELARL PHARMACIE DE LA GARE D'AUSTERLITZ pour une durée de 5 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 4 signé en date du 27 mai 2026.

A titre principal, pharmacie

A titre accessoire, parapharmacie.

Cet avenant, dont l'objet est de prolonger la durée de la convention, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.